



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2025
à 18 heures 30.
PROCÈS VERBAL APPROUVÉ
LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix septembre, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

DATE CONVOCATION		
04/09/2025		
NOMBRE DE MEMBRE		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	14	14
Nombre de membres présents		11

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Aline BOUILOT, Isabelle BOUCLANS, Frédéric COUDOT, Jean-Pierre COURIOL, Yves GUSMINI, Frédéric HENNING, Virginie JURET, Christian KITA, Jacques MARTIN-VERDIERE, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL

Absent(e)s excusé(e)s : Agnès BRIAND (pouvoir à Jacques MARTIN-VERDIERE), Brigitte SEITZ (pouvoir à Christian KITA) Catherine BOURGEOIS, (pouvoir à Jean-Pierre COURIOL)

Le secrétaire de séance désigné est Isabelle BOUCLANS

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2025 à l'approbation de l'assemblée. Jacques MARTIN-VERDIERE demande que soit modifié le nom de l'association organisatrice du festival au Forges dans les questions diverses. En effet, il s'agit de FORGES CONNEXION et non CARNET DE BORD qui organise cet événement. Avec cette modification qui sera apportée dans la rédaction, le PV est adopté à l'unanimité.

QUESTION COMPLÉMENTAIRE : Monsieur le Maire demande que soit ajoutée une question en lien avec la question de l'ordre du jour « Marché Anciennes Forges – Diagnostic structurel et analyse patrimoniale ». En effet, Christophe CHARNAY, pilote du programme Village d'Avenir vient de l'informer que la commune pouvait bénéficier d'une subvention Fonds verts ingénierie pour cette étude. La question est ajoutée à l'ordre du jour à l'unanimité

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE :

- Dans le cadre de la fongibilité des crédits, et comme approuvé par délibération 552025 BUDGET PRIMITIF 2025, le maire, ordonnateur, a procédé à un virement de crédits de 15.000 € du 203 Frais Etude au 231 immobilisations corporelles pour pouvoir mandater l'étude SAUC du gymnase à Ingénierie 70. Jean-Pierre COURIOL précise qu'une autre délibération modificative sera peut-être à prévoir car les dépenses à cet article sont amortissables et cela n'a pas été prévu au BP.
- Un accord a été conclu avec CAP concernant la prise en charge de frais de déménagement en contrepartie des travaux réalisés sur le pont de l'Île de la Sauvageonne pour un montant de 1.036,53€ TTC.

522025- CONVENTION SDIS - CPI

Le Maire rappelle que le Centre de Première Intervention est communal mais sous autorité du Département qui en cas de besoin, peut activer l'alerte et paye les vacations correspondantes. La commune ne paye, en effet, aux pompiers que les vacations intramuros. Le Département procède au suivi du renouvellement du matériel et des équipements des nouveaux sapeurs-pompiers. La CCVG intègre dans les attributions compensatoires un coût estimé de 12 € par habitant. Récemment, la commune a donné un ordinateur au CPI. Le projet en cours pour l'extension avance. Frédéric COUDOT précise qu'il a vu l'architecte et que le Permis de Construire déposé est en attente de décision au service urbanisme.



Maryse MOUGEL demande combien le CPI compte aujourd'hui de sapeurs-pompiers. Réponse une douzaine dont 4 très actifs sur Pesmes. Le maire précise que les interventions sont principalement des secours à la personne

Chaque élu a pu prendre connaissance de la nouvelle convention définissant les principales modalités de collaboration entre le SDIS de la Haute Saone et le CPI de la commune.

Validé à l'unanimité

532025 - REMBOURSEMENT COTISATION UDSP A L'AMICALE DES POMPIERS

Le maire informe les élus que chaque année, la commune paye la cotisation de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute Saône qui s'élève à 513 € et est prévue au budget à l'article correspondant. Cette année, l'Amicale des pompiers a payé directement cette somme à l'UDSP. Pour pouvoir les rembourser, la commune doit prendre une délibération pour modifier l'imputation comptable.

Validé à l'unanimité

542025 – PROCÉDURE BIEN SANS MAITRE

Lors de la réunion communautaire du 12 juin 2025, la CC Val de Gray a délibéré sur le lancement de l'étude biens sans maître avec l'aide de l'association COMmunes FORestières. Le projet a été adressé aux conseillers qui en ont pris connaissance. La COFOR propose d'aller au bout de la procédure et permettre à la CCVG de récupérer les terrains agricoles et forestiers sans maître des communes, par le biais de l'étendue des zones de captage.

Le maire souhaite ajouter un additif à la délibération en ajoutant la mention « dans le périmètre des zones de captage » pour les limiter les terrains potentiellement récupérables par la CCVG.

Dominique MAURICE est étonné que la CCVG puisse ainsi s'approprier des terrains communaux. Christian KITA indique que la CCVG ayant la compétence eau, il n'est pas illogique de les terrains dans les zones de captage soient conservés par la CCVG.

Le maire propose de voter pour lancer la procédure d'acquisition de biens sans maître classés en nature de culture bois et forêt et de renoncer aux biens sans maître classés en nature agricole dans le périmètre des aires d'alimentation de l'ensemble des captages du domaine communal au profit de l'EPCI.

Validé à l'unanimité

552025 – CONVENTION MISSION CADRE UNIQUE CDG 70

Le maire explique qu'une demande d'aide administrative a été formulée au Centre de Gestion pour traiter le dossier complexe de départ à la retraite anticipée suite invalidité d'un agent. Or, leurs services n'interviennent que sous convention et tarification.

Le conseil doit donc délibérer pour l'autoriser à signer la convention Cadre unique 2024-2026 qui regroupe 21 missions proposées par le CDG70 qui sont facturées uniquement si elles sont utilisées. Le service « Liquidation de pension CNRACL – retraite pour invalidité » coûte 375 € par dossier.

Validé à l'unanimité

562025-DISPOSITIF FRR ET EXONERATION TFPB EXTENSION BATIMENTS INDUSTRIELS

Le maire informe les élus que ce nouveau dispositif donne la possibilité de pratiquer une exonération complémentaire en faveur des entreprises qui souhaiteraient s'agrandir

Pour une application de l'exonération dès le 1er janvier 2025, la date limite pour délibérer est **le 7 octobre 2025**.

Validé à l'unanimité



572025 - ETAT ASSIETTES DES COUPES 2026

Jean-Pierre COURIOL explique que l'état d'assiettes des coupes est proposé par l'ONF puis validé par le conseil municipal.

Parcelle ¹	Type de coupe ¹	Surface (ha) ¹	Bois sur pied ²					Bois façonnés ²			
			Délivrance ⁶	Vente en concurrence ³	Vente en contrat BI/BE	Vente amiable ⁷	Volume présumé	Délivrance ⁶	Vente en concurrence ⁴	Vente en contrat	
										Mise à disposition bord de route ⁴	Mise à disposition sur pied ⁵
6.aj	E1	2,42	PP				72 m ³				
8.r	RS	3,49	H	G			113 m ³				
24.aj	RS	4,56	PP				114 m ³				
26.af	E3	5,78	PP	G			173 m ³				
27.af	RS	5,65	PP	G			169 m ³				

NB : Les grumes mise en vente en concurrence seront avec la clause « futaie affouagère ».

et de reporter les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'assiette de l'exercice 2026 :

Parcelle	Motifs de refus
9.ar, 13.ar	Volume insuffisant ou sans intérêt de production

Les propositions du garde forestier sont conformes au plan d'aménagement prévu sur une période de 20 ans qui se termine en 2026. UN nouveau plan, sur 20 ans, sera mise en place à partir de 2027.

Maryse MOUGEL demande quel volume est réservé aux affouagistes. Jean-Pierre COURIOL répond environ 400 stères pour une estimation de 20 affouagistes.

Christian KITA s'interroge sur quelle quantité est vendue aux forestiers. Jean-Pierre COURIOL indique environ 160 stères avec un prix du bois en chute, la recette envisagée pour 2026 est d'environ 50.000 €.

Validé à l'unanimité

582025-MARCHÉ ANCIENNES FORGES – DIAGNOSTIC STRUCTUREL ET ANALYSE PATRIMONIALE

Lors du conseil municipal du 11 juin, le conseil avait validé le lancement de la consultation pour effectuer un diagnostic structurel et une analyse patrimoniale sur les bâtiments des Hauts Fourneaux des Forges.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28/08/2025 pour ouvrir les plis présentés.

2 groupements d'entreprises ont déposé un dossier : CIZEL Architecture pour un montant global de prestations de 16.550 € HT et DE RAEVE Laure pour 18.875 €. Au vu de l'analyse des offres présentée par M CHARNAY, il en ressort que le groupement DE RAEVE a obtenu la note plus élevée pour le marché. Maryse MOUGEL précise que, cette offre prévoit l'analyse souterraine et prévoit deux fois plus de jours dans sa proposition pour un écart de 2300 €.

Validé à l'unanimité

M le Maire rappelle que, dans le cadre du programme Villages d'Avenir, un groupe de travail a été réuni lors des Ateliers Flash organisés sur 2 journées et demi en juillet aux Forges. Lors de ces ateliers, il a été évoqué la nécessité d'effectuer un diagnostic pollution du site. En fonction du coût d'une éventuelle dépollution, l'étude sera peut-être avortée.

592025-MARCHÉ ANCIENNES FORGES – DIAGNOSTIC STRUCTUREL ET ANALYSE PATRIMONIALE

M CHARNAY, Villages d'Avenir, a récemment informé le maire de la possibilité pour la commune de demander 50 % de subvention Fonds Verts Ingénierie pour cette étude.



602025-MARCHÉ MAISON DE SERVICES ET DE LA CULTURE – AVENANT 02 MÉDIATHÈQUE

Maryse MOUGEL prend la parole pour faire un bilan du chantier en cours. Le déroulement des travaux se passe bien. Une visite sur site avant le conseil municipal avait été envisagé mais n'a pu être programmé. Elle sera organisée pour le prochain municipal avec SOCOTEC.

Chaque devis présenté est pré validé par l'architecte KOTARSKI et le maître d'ouvrage SOCODER. L'entreprise Maignan a proposé deux devis sur demande de la commune.

Le 1^{er} devis concerne le remplacement des portes en bois dans la salle d'honneur par des portes vitrées pour avoir une visibilité sur les livres anciens stockés dans les placards, coût 16.127 HT.

Le 2^{ème} devis concerne une paroi vitrée servant à séparer l'espace informatique de la salle d'honneur tout en permettant de conserver de la luminosité, coût 8.438 € HT.

Les 2 devis sont rejetés à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Le maire**
- ✓ La rentrée des classes le 1^{er} septembre s'est bien passée. La directrice sera absente jusqu'aux vacances d'octobre pour raisons de santé.
- ✓ Un grand merci à Aline (pour négocier un aussi beau feu d'artifice. Coût cette année 3900 € contre 4200 € en 2015), à Isabelle pour l'organisation du Forum, à Frédéric pour l'installation des lumières sur le terrain stabilisé ainsi qu'à toutes les associations d'avoir animé Pesmes pendant l'été (Carnet de Bord, CAP, Forges Connexion...),
- ✓ L'association « Entre ciel et terre » étant inquiète, à la suite des 3 jours de festival, de l'état du sol du site des Forges pour l'organisation de la foire des 4 sabots, la commune a fait livrer et répartir des copeaux de bois. Jacques MARTIN VERDIERE tient à informer ses collègues que, malgré le bruit dont certains se sont plaints, le festival, qui a duré 3 jours, a été organisé par des jeunes locaux. Ce sont 4000 entrées sur 3 jours avec une population qui ne serait peut-être pas venue à Pesmes sans cet événement, des achats dans les commerces pesmois, 80 bénévoles... une activité intéressante et à taille humaine pour la commune.
- ✓ Culture 70 organise son Assemblée Générale le 4 octobre au château de Pesmes lors du Festival de musique ancienne organisée par Orgue et Musique du 3 au 5 octobre. Tous les conseillers y seront conviés.
- ✓ La commune a reçu des remerciements pour les subventions versées (Main de l'amitié, Familles Rurales, GENE plus le Bike and run, Handy up) et l'accueil (MFR Mange, CCVG pour le marché nocturne et le CPEPESC pour la soirée dédiée aux chauve-souris). Jacques MARTIN-VERDIERE signale que l'Office du Tourisme doit être remercié cette année pour les efforts d'événements organisés sur la commune (visites historiques, musée des forges, poterie, spectacle à la fontaine de Coulances... aide financière accordée à Orgue et Musique pour le festival en octobre). Isabelle BOUCLANS précise que chaque demande est étudiée et en général acceptée concernant ce type d'animations touristiques.
- ✓ Depuis début septembre, FREDON a lancé sa campagne d'aide financière à la destruction des nids de frelons asiatiques à pattes jaunes. Mais, attention, l'un des prestataires référencés sur le « Bien à vivre à Pesmes » n'est pas référencé dans la chartre des bonnes pratiques nécessaires pour la prise en charge.
- ✓ La DRAC finance un projet scolaire de 2 fois 30 heures d'interventions pour amener les enfants à la lecture et l'écriture sur le thème de la rivière « Il était une fois le silure... ». Maryse MOUGEL, Présidente du SIVOSEP, va mettre les enseignants en lien avec le Syndicat de la Vallée de l'Ognon.
- ✓ La trésorerie a fait, comme chaque année, un bilan, des indicateurs de pilotage comptable sur 35 contrôles. Le score de la commune est de 100 %, alors que la moyenne du département est de 93 %.

DEPART ALINE BOUILLOT



- ✓ Mme CARBONEL a demandé que le marquage soit refait devant sa porte cochère pour délimiter le passage de sa voiture. L'intervention sera prévue au prochain passage de marquage au sol.
 - ✓ Dans le cadre de la formation de ses futurs chefs d'équipes, le 61^e régiment d'artillerie (52000 Chaumont) réalise une marche sur la commune de 15 Km le dimanche 21 septembre 2025 de 14h00 à 20h00.
 - ✓ Le week-end du 20 et 21 septembre sera riche en animations, Journée Européenne du Patrimoine, Marché des potiers et Bike and Run.
 - ✓ VIRYA ENERGY, société d'implantation des éoliennes, a contacté le maire pour un RDV. Après information auprès de M CORRADI, celui-ci pense qu'il est opportun d'accepter pour savoir ce qu'ils ont à dire
 - ✓ Cédric CHEVIRON, coordinateur Maison santé de Pesmes, cherche un local pour un orthoptiste sur Pesmes.
- **Maryse MOUGEL**
 - ✓ Vernissage de la Journée Nationale des Artistes, le samedi 13 septembre à partir de 17h sur l'esplanade du château.
 - ✓ Festival Orgue et musique du 3 au 5 octobre avec une animation gratuite et ouverte à tous à 11h00 sur l'esplanade du château ou au périscolaire suivant météo
 - ✓ Nouvelle directrice au périscolaire et ambiance bienveillante depuis la rentrée, nouvelle ATSEM consciencieuse = bonne cohésion d'équipe pour encadrer les enfants !!
- **Isabelle BOUCLANS**
 - ✓ Le Forum des associations du 6 septembre a été une réussite au gymnase ; le lieu était adapté pour les stands et animations. Jacques MARTIN-VERDIERE tient à signaler qu'il est quand même dommage que des associations qui bénéficient d'importantes subventions, de mise à disposition de locaux et matériel par la commune n'y soient pas présentes ou représentées ! Le maire soumet l'idée, comme le fait le Conseil Départemental, de signer des conventions avec les associations subventionnées pour les engager à participer à des manifestations communales en contrepartie de la contribution financière communale.
 - ✓ Le 20 septembre aura lieu le bike and run aux Forges. La communication a été plus conséquente que l'an passé et les retours sont déjà beaucoup plus nombreux. Food truck, petite restauration avec La Captivante et Concert gratuit à partir de 18h00
- **Frédéric COUDOT**
 - ✓ Le devis pour l'extension du CPI va être réactualisé en fonction des conseils de l'architecte et des préconisations de l'ABF.
 - ✓ Pour le terrain stabilisé, il explique qu'il s'était engagé à le faire quand il était Président du club donc par principe il a effectué les travaux comme convenu, même si certaines choses ont évolué. Le maire informe les élus qu'un RDV a déjà été demandé par le Président du club et est fixé au 24/09
- **Dominique MAURICE**
 - ✓ Est en colère contre les pesmois qui ont fait annuler la vente de sa maison à cause d'un problème de toiture.
 - ✓ Demande à ce que l'OFB soit contacté pour régler les problèmes d'incivilité et dégradations aux Forges. Isabelle BOUCLANS l'informe que les agents ne sont pas assez nombreux pour gérer ces soucis. Le maire explique que chaque week-end pendant la saison estivale une benne de déchets est ramassée.



- **Jacques MARTIN-VERDIERE**

- ✓ Des pesmois ont vu l'ABF et des élus devant l'ancienne poste et aimeraient savoir quel projet est en cours pour ce bâtiment. Christian KITA explique qu'une dame souhaite acheter mais demande au préalable des informations urbanistiques (tuiles, façades, barreaux...)

- **Christian KITA**

- ✓ Certains pesmois avaient été sollicités pour l'anniversaire du jumelage d'Alsheim. Peu de retours ont été faits mais une réponse va prochainement être apportée.

La séance est levée à 20h05

Le secrétaire de séance



Le Maire,


Frédéric HENNING

